N 3249 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 9 Mai 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

UNE FÊTE AVORTÉE

Depuis quelque semaines, les journaux catholiques de la région du Nord font de grandes efforts pour déterminer le public à célébrer d'une façon solennelle la fête de Jeanne d'Arc.

On devine malheureusement avec trop de facilité, les mobiles qui inspirent les gens d'église dans cette campagne qui prend le patriotisme pour masque, alors qu'au fond il n'y a là, en réalité, que le cléricalisme.

Ce que le monde sacerdotal veut, c'est uniquement opposer à la Fête nationale du 14 juillet, une autre fête se produisant non point sous le couvert approbatif de l'Etat, mais exclusivement sous les auspices du clergé.

Dans la lutte contre l'esprit de la révolution, toutes les armes semblent bonnes aux adversaires de la démocratie.

Jeanne d'Arc est incontestablement une des figures les plus respectées et peut-être même la plus respectable de notre histoire nationale.

Qui donc essayerait de ternir la réputation de la vaillante fille qui sut, aux heures où la France était en péril, rendre confiance à tous ceux dont le devoir était de défendre le pays envahi ?

Certes, la bonne Lorraine est une figure aimée que la nation tout entière accepterait volontiers pour symboliser la patrie et sur ce point on se mettrait aisément d'accord sans distinction de castes ou de partis politiques, mais la fête qui se prépare n'a rien à voir avec ces sortes de considérations.

Ce que désire aujourd'hui le clergé, ce qu'il cherche, ce qu'il veut, c'est de s'emparer de l'héroïne et d'en faire son bien, sa propriété, sa chose.

La tentative est habile, aussi s'explique-t-elle aisément. Le parti clérical sent bien l'utilité qu'il y aurait pour lui, à canaliser à son profit, la popularité de Jeanne d'Arc, mais les républicains voient trop clairement la malice — qui n'est pas coupe avec du fil blanc mais avec des câbles — pour s'y laisser prendre.

La fête de Jeanne d'Arc pourra peut-être, par la suite, devenir une sorte de deuxième fête nationale, mais ce fait se produira seulement quand le clergé, qui a si peu le droit de revendiquer Jeanne, aura eu la pudeur de ne pas chercher à remorquer à son profit, les cendres du bûcher de Rouen.

Il faut avoir véritablement perdu tout sens moral, pour oser jouer avec cette audace, des cymbales et de la grosse caisse autour d'une femme qui, pendant une partie de sa vie et jusqu'à sa dernière heure, fut la victime du plus odieux des clergés.

On n'efface pas l'histoire en étourdissant la foule avec les bruits d'un orchestre comprenant à Mangin ou à Robert Mazoire !

Que le clergé de nos jours ne soit pas responsable de la mort de Jeanne, c'est une chose incontestable, mais il ne peut nier le rôle abominable joué contre la brave fille par le clergé catholique de l'époque.

On a beau écrire que l'évêque Cauchon fut, dans cette tragédie le seul coupable.

Un tribunal compétent composé d'ecclésiastiques a bien, lui aussi, quelques responsabilités et c'est prendre le peuple pour une légion de naïfs que d'essayer de lui faire oublier le rôle joué par les prêtres d'alors, dans la fin tragique de la pucelle d'Orléans.

Du reste, jusqu'à ces derniers temps, les gens d'église avaient compris que Jeanne d'Arc ne pouvait pas être revendiquée par eux.

Quand M le sénateur Fabre parla le premier d'instituer une fête de Jeanne d'Arc, les journaux officieux du clergé critiquèrent vivement son projet.

Ils n'avaient pas encore compris l'intérêt que le parti pouvait tirer de l'accaparement de la bergère de Domrémy.

Mais aussitôt qu'ils y virent clair, quel revirement !

Le haut clergé commença des démarches auprès du Vatican pour la faire béatifier, puis canoniser.

Sainte-Jeanne d'Arc figure déjà sur les calendriers de l'avenir.

Cela nous fait entrevoir une agréable perspective d'ouvertures, à bref délai, de chapelles consacrées à la dévotion de la nouvelle sainte.

En attendant, comme le parti clérical ne néglige aucune occasion de narguer les républicains, nos bons apôtres ont imaginé d'opposer à la fête nationale du 14 juillet une fête de Jeanne d'Arc.

Pourtant, cette fois-ci, la fête du 8 mai semble devoir avorter piteusement, malgré les efforts des feuilles sacerdotales de la région.

Les républicains qui ont suivi de près les manœuvres des cléricaux ont aisément démêlé le caractère vrai de la fête en préparation.

Ils ont compris qu'il n'y avait là qu'une manœuvre de parti, aussi, tout en conservant à la mémoire de Jeanne d'Arc, un culte reconnaissant, sont-ils bien disposés à ne pas se prêter à la comédie qui se prépare.

Le mouvement de défiance est même tellement accentué que l'on vent de cet état d'esprit a décidé — profitant de la catastrophe de ces jours derniers, — qu'il n'y aurait à Paris ni illuminations, ni pavoisements.

Dans le Nord, toutefois, on ne l'entend pas ainsi.

On veut quand même célébrer la fête de Jeanne d'Arc car, avec le largeur d'esprit qui caractérise nos sacerdotaux, ces derniers pensent que cela ennuyera les républicains.

C'est le fond du raisonnement de ces aimables hères.

Aussi, ce que font les ecclésiastiques de Paris leur importe peu.

On avait annoncé qu'un prélat, M. de Cabrières devait prononcer le panégyrique de Jeanne d'Arc ; on avait de plus, affirmé que le prédicateur de Carême de Notre-Dame prononcerait en chaire un éloquent sermon.

Or, rien de tout cela ne se produira dans la capitale.

On s'en tient là-bas à des prières murmurées dans le silence du huis-clos et toute manifestation est supprimée.

A Paris, nos abbés font preuve de sagesse.

Ici, ils s'entêtent.

Il leur faut une fête de Jeanne-d'Arc à tout prix.

Eh bien ! qu'ils la fassent, mais il est certain que pas un républicain ne s'associera à cette manifestation qui n'est en réalité qu'une manœuvre politique trop clairement affirmée.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULCERC.

La catastrophe de Bouzey

(*De notre correspondant particulier d'Epinal*)

Epinal, 7 mai. — Aujourd'hui, à sept heures du matin, se sont ouverts, devant le tribunal correctionnel d'Epinal, la grave affaire des responsabilités dans la catastrophe de Bouzey, qui rapprend une nouvelle actualité en raison même de la catastrophe du Bazar de la Charité.

La catastrophe de Bouzey coûta — on s'en souvient — la vie à quatre-vingt-six personnes, Grâce à un barrage surprenant, la digue se rompit vers cinq heures du matin, c'est-à-dire à un moment où, dans les campagnes, les habitants sont presque tous levés. Ce jour-là était précisément jour de marché, et la majeure partie des habitants était déjà à Epinal quand la rupture se produisit.

Deux heures plus tôt, on avait compté par centaines les cadavres des victimes.

A la suite de ces quatre-vingt-six homicides par imprudence, une enquête judiciaire fut ouverte. Il n'en pouvait être autrement.

Néanmoins, pour diverses raisons, cette enquête traîna en longueur. Il était visible qu'on cherchait à étouffer les responsabilités.

Bref, des experts furent commis par le juge d'instruction, qui concluront à la culpabilité des ingénieurs.

Voici les noms de ces experts : M. Brûll, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien président de la Société des ingénieurs civils de France ;

M. Fleury, ancien élève de l'Ecole des mines de Paris, ancien vice-président de la Société des ingénieurs civils de France ;

M. Langlois, également ingénieur, auteur de traités spéciaux sur la résistance des materiaux.

Il importe de remarquer que la prescription couvrait toutes les fautes commises moins de trois ans avant la catastrophe. De ce fait, le nombre des inculpés se réduit à quatre.

1° Deux ingénieurs, l'un ingénieur en chef, M. Roger Denys, l'autre ingénieur ordinaire, M. Hausser, poursuivis pour imprudences dans l'exploitation du réservoir ;

2° Deux inspecteurs généraux des ponts : MM. Holtz et Henry, inculpés à raison de la surveillance et du contrôle qu'ils devaient exercer sur leurs subordonnés.

Les rapports des experts déclarent qu'il y a eu imprudence flagrante à remplir le réservoir jusqu'à la cote de 371 m. 50, alors que, de l'avis souvent exprimé du conseil général des ponts et chaussées, le besoin d'un semblable approvisionnement en eau, ne se serait fait sentir qu'au moment où la navigation sur le canal de l'Est aurait atteint un million de tonnes.

Or, le tonnage n'a jamais atteint 500,000 tonnes.

Cette imprudence, disent les experts, était inexplicable après les accidents survenus en 1884, accidents dont les premières qui inspirèrent alors de cruelles inquiétudes.

Enfin, sous l'influence des gelées, d'énormes fissures s'étaient produites par où l'eau s'écoulait en telle abondance qu'il était de langage courant de dire : « La digue crèvera. »

Le 25 avril 1895, plusieurs promeneurs (ceci est authentique) avaient parlé que la digue ne tiendrait pas longtemps. Trois jours plus tard l'événement justifiait leurs prévisions.

***

Le tribunal est présidé par M. Schaoffer, assisté, vu la longueur des débats, de MM. Charlon, Martin et Georges.

M. Chanzy, procureur de la République, remplissait les fonctions de ministère public.

Une quinzaine de témoins parmi lesquels les trois experts et MM. Duruy et Mallez, inspecteurs généraux, qui n'ont pas été compromis dans les poursuites étaient cités à la requête du ministère public.

Les prévenus ont fait citer jusqu'à présent, comme témoins à décharge :

M. Guillain, ancien directeur de la navigation à présent député de Dunkerque.

M. Quinette de Richemont, directeur actuel de la navigation.

M. de la Tournerie, ancien vice-président du conseil général des ponts et chaussées ;

M. M. Lévy, membre de l'Institut, inspecteur général siégeant au conseil général des ponts.

M. Denys était défendu par Me Pouillet, ancien bâtonnier à Paris.

Me Hausser, par Me Mengin, du barreau de Nancy.

MM. Holtz et Henry, par M. Poincaré, vice-président de la Chambre des députés.

L'INCENDIE DU Bazar de Charité

A PARIS

La salle Saint-Jean

Paris, 7 mai. — M. Mouquin, commissaire divisionnaire, a fait procéder, ce matin, au nettoyage et à l'assainissement de la salle Saint-Jean. Les planches, les tables, le parquet installé à la hâte et sur lequel avaient été déposés les cadavres, ont été lavés à grand eau et passés ensuite au sublimé. Les draps souillés de sang et de cendres qui avaient été placés sous les corps ont été accumulés en tas dans un terrain vague où on a pris la démolition du hangar de l'industrie et brûlés en plein air, ainsi que les fragments d'étoffes et objets sans importance, carcasses de parapluies, etc.

Les six corps restants ont été placés dans des draps propres réquisitionnés à l'hôpital Beaujon et mis dans des bières de sapin alignées devant le mur de droite. Les draps blancs sont ramenés par dessus les restes ; on ne les écarte que lorsque se présente une personne venant dans l'espoir de reconnaître un des siens. Derrière chaque cercueil est placé une couverte sur laquel est clouée une fiche de papier portant le signalement du cadavre ici *que nous l'avons publié plus haut.*

Le sol de la salle a été soigneusement balayé, raclé et aspergé légèrement de solutions désinfectantes. Des commissaires de service restent en permanence à la disposition des personnes qui viendraient encore reconnaître un des corps. Deux seulement sont venues après midi, recherchant Mme Gauffred, dame de compagnie de la duchesse d'Alençon. Elles ont dû se retirer sans l'avoir pu reconnaître.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, est venu ce matin salle Saint-Jean, où il a assisté à ces mesures de nettoyage qu'il a approuvées. Aucun curieux ne stationnait plus dans la matinée aux abords de la salle.

Par contre, rue Jean Goujon, la curiosité du public reste en éveil. Sur la chaussée, une centaine de personnes qui ont réussi à passer les *barrages d'agents, causent par groupes devant* la paissade.

Aux fenêtres des maisons, en face de l'emplacement du bazar, des dames en toilettes élégantes paraissent aux fenêtres ou aux balcons, et restent comme insensibles au vue du terrain recouvert de petits monticules de cendres noirâtres, sur lequel des milliers de feuillets de livres épanpillés, noircis seulement sur les bords, forment de petites tâches blanches.

A l'intérieur, tous les objets retrouvés et non précieux ont été classés par catégories, longue rangée de bouteilles de bordeaux et de vins de Champagne encore intactes, enveloppées de papier ou de paille, livres, statuettes cassettes, etc.

Doux suppositions de cadavres

C'est ce qui s'est produit pour une jeune fille *de 23 ans, Mlle Camille Guillebon, ouvrière.*

Son père, M. Chadod, artiste peintre, demeurant 4, rue des Vinaigriers, à Vanves, qui savait que sa fille avait été au bazar de la Charité, en compagnie du jeune Alfred David, dont le cadavre a été retrouvé, avait cru la reconnaître.

Il hésitait cependant à affirmer qu'il se trouvait devant le corps de sa malheureuse fille. Il croyait que son enfant portait un corset blanc, alors que le corps presque entièrement carbonisé qui attirait son attention avait un corset noir garni de bleu. M. Chabod retourna précipitamment à Vanves pour chercher un échantillon de la robe et s'assurer de la couleur du corset.

Aucune hésitation n'était permise ; Mme Chabod déclara que si le corset était jaunement un corset noir garni d'une broderie b'eue acheté deux jours avant. M. Chabod revient au Palais de l'industrie pour reconnaître le corps. Hélas ! pendant son absence, le corps de la jeune fille avait été reconnu comme étant celui de Mlle Guillebon, et mis immédiatement en bière pour être expédié à Orléans.

M. Chabod est certain qu'il y a eu confusion et que le corps emporté sous le nom de Mlle Guillebon est celui de sa fille Camille ; mais il est trop tard pour faire pour établir cette erreur.

Une autre erreur a été commise en ce qui concernait le corps de Mme Haussmann. Son cadavre a été, en effet, reconnu deux fois, dans le premier moment, par son mari qui, affolé, sanglotant, recueillait, sur un des épouvantables débris carbonisés exposés au palais de l'Industrie, un porte-cartes diamant des lettres au nom de sa femme. Et sur ses déclarations le corps fut mis en bière. Le malheureux s'était cependant trompé et quelques heures plus tard, le corps véritable de Mme Haussmann était reconnu sans erreur possible cette fois. Le premier corps fut donc sorti de la bière et exposé de nouveau.

LES OBJETS TROUVÉS

Une voiture de déménagement a déjà été remplie d'objets trouvés — en nombre incroyable. Ceux provenant des victimes forment un total de plus de sept mille.

D'abord, un lot de *trente bagues*, parmi lesquelles les alliances de Mmes de Horn, Parg s, de Gonzague, duchesse d'Alençon, etc., etc.

Un lot de *vingt et une montres*, parmi lesquelles celle de Mme la comtesse de Lupper, dont le corps n'a pas été retrouvé.

Une montre en acier, de jeune fille, portant le n° 22639.

42 trousseaux de clefs, 31 agrafes de ceinture une alliance en or, aux initiales E. S. L. X. V. 1874 ; une montre en argent, aux initiales N. D. S. D. ; une médaille marquée : « Ere et Canon, 1883 » ; une chaîne en métal blanc avec une médaille de sainte Madeleine, etc., etc.

Puis, ce sont des porte-monnaie. L'un contient 8 francs et une monnaie de Charles X. Une bourse en or contenant 40 francs. Une somme de 4.960 francs. Un bloc d'argent auquel adhèrent des pièces d'or. Des portefeuil s, des broches, des chaînes, puis encore des montres, d'or et argent, des médailles, des bagues, des manches d'ombrelles et de parapluies, des chapeaux.

Que ne trouva-t-on pas ! Les psychologues eux-mêmes ont à glaner dans ce désastre. Un bagage de billet, tracé par une main d'homme porte : « J'irai vous voir. » Puis, c'est une lettre reçue, parue récemment, apparemment à une *victime reconnue et signée du prénom de Henri.* La lettre contient des reproches amers et une une date de rendez-vous pour le 6 mai, près du Palais de l'Industrie ! — où le cadavre de la jeune fille a reposé un jour et une nuit.

Au Palais de Justice, tous les objets trouvés seront exposés dans une salle spéciale, où les parents des victimes — ainsi que les assistants qui purent prendre la fuite — seront admis et rentreront, après enquête, en possession de ces objets qui, pour beaucoup, deviendront des reliques de famille...

LES VICTIMES

Dernière reconnaissance

Paris, 7 mai. — Parmi les six cadavres qui restaient exposés au Palais de l'Industrie, on a reconnu cet après-midi celui de Mlle Elise-Christine Meilhac, âgée de quinze ans, demeurant rue de Rivoli. Elle se trouvait au bazar avec le docteur Rochet.

Les cinq autres cadavres non reconnus ont été transportés à la morgue.

VINGT-QUATRE DISPARUS

Le chiffre des morts reconnus est de cent dix-sept et il reste cinq cadavres non reconnus. Or, comme la préfecture de police a reçu cent quarante-six déclarations de disparitions, il y a donc *vingt-quatre corps dont il ne reste plus rien* que quelques cendres et quelques débris informes.

Parmi eux, doivent se trouver entr'autres :

Mme Filon, née Damon, 20 ans, femme de confiance de la comtesse de Bourgoin.

Mme la comtesse de Luppé, 52 ans, 503, rue de l'Université.

Mlle Camille-Gabrielle Chabod, 23 ans, 4 rue des Vinaigriers.

Mlle Julie Morel, dont les parents sont domiciliés à Genève, rue d'Enghien (déclaration faite par une amie, Mlle Vinel).

Mme Jauffred, née Gariel, 49 ans, rentière, 3, avenue de l'Opéra, vendeuse au comptoir de la duchesse d'Alençon.

Mme Bouvier, née d'Alloyau, cinquante-sept ans, 5, square du Roule.

Nouveau décès

Un nouveau décès vient de se produire, celui de Mme de Suze, morte chez elle des suites de ses blessures.

LES SAUVETEURS

Il y a eu de braves gens, il y a eu des héros. Il y en a eu beaucoup. Quelques-uns sont connus, d'autres trop modestes se sont dérobés, mais il faut les connaître tous. On leur doit une récompense. Ils ont été au danger, il est juste qu'ils soient à l'honneur.

M Lépine a donc demandé à M. Prélat, commissaire de police du quartier des Champs-Elysées, de lui adresser un rapport circonstancié sur les actes de courage et de dévouement qu'il avait à lui signaler et il l'a prié de lui fournir les noms des sauveteurs qui s'étaient distingués au cours de la terrible catastrophe.

M. Prélat a rédigé son rapport et voici les noms des personnes qu'il a signalées à l'attention du préfet de police :

Le gardien de la paix, secrétaire du commissariat des Champs-Elysées : Bastien, attaché au commissariat ; Philippini, inspecteur de la sûreté, qui, au plus fort de l'incendie, se sont avancés très près du foyer pour reconnaître les abords ; Léon Berteaux, directeur du service de l'imprimerie ; Alfred Perrine, Petten, Ernest Sturbois, Albert Berti, Pierre Veidert, Auguste Gaucher, Emile Boulrager, Louis Drassant, Emile Ségoffier, personnel du journal la *Croix*, deux blessés : *Charles Gladet et Beaudouin, ainsi que Charles* Parent, Alfred Guignon, Noël Sacchi, Alexandre Fourny, cochers employés chez M. Lafforgue, loueur de voitures, 7, rue Bayard, qui, prêtés sur la crête d'un mur, ont descendu les personnes qu'on leur montait, à l'aide d'une échelle.

Les agents Aubry, Cénrin, Pauly, Liorzon, du bulletin arrondissement ; Jules Gaumery, Edouard Vaudrier, Henri Grumwald, Gharles Wagner, employés de l'hôtel du Palais, qui, sous la direction de la propriétaire de l'hôtel, Mme Rocha-Sautier, qui dirigeait elle-même le sauvetage, ont réussi à arracher à la mort cent cinquante personnes en les faisant passer par un jour de sauffrance de l'hôtel qui communiquait avec le terrain vague s'étenaant derrière le bazar de la Charité : Jean Georges, cocher qui, au péril de sa vie, à plusieurs reprises, a pénétré dans le foyer de l'incendie, protégé par le jet d'eau d'une lance une dirigeait sur lui un de ses camarades, cocher également, nommé Tourry, et qui, ainsi, a réussi à opérer plusieurs sauvetages et à retirer des décombres de nombreux corps.

Jean Georges a été grièvement brûlé aux mains et au visage en accomplissant ces actes de courage. Ses blessures lui occasionneront une longue incapacité de travail. Veuf et père d'un enfant en bas âge, ce courageux citoyen fait remarquer M. Prélat, n'a d'autres ressources que son salaire quotidien. Le commissaire demande qu'un secours d'argent lui soit accordé d'urgence par le préfet.

Le rapport de M. Prélet, cite encore MM. Gustave Dhuy, vidangeur, employé à la Compagnie Fresne, 12, rue du Rhin. Transport de nombreux cadavres et de blessés du foyer de l'incendie : Pélissier, concierge, 9, rue Bayard, qui a aidé à sauver, en les entraînant hors de l'incendie, plusieurs personnes dont les vêtements et les cheveux avaient pris feu et, pour faits analoques, les agents Lepoire, Olive, Biard, Grandmottet, Matras, Leon Servan, Mantagné et Mazin.

Mais l'ouvrier plombier, dont nous avons signalé la belle conduite si courageuse s'est dérobé à toutes les recherches et n'a pu être encore identifié.

M. Lépine, préfet de police, a convoqué pour dimanche prochain, à son cabinet, toutes les personnes qui lui ont été signalées comme ayant distingués par leur dévouement pendant la catastrophe.

Le préfet distribuera à ces personnes les sommes qui ont été mises à son effet. Il est évident que ces récompenses n'empêcheront pas les distinctions honorifiques.

LES FUNÉRAILLES

Paris, 7 mai. — Les funérailles des victimes ont commencé aujourd'hui. Il serait fastidieux de donner compte de chacune de ces cérémonies dont voici la nomenclature :

A la Madeleine : Mme la baronne de Saint-Didier et sa fomme de chambre ; Mme la comtesse de Saint Perier ; Mlle Simon.

A Saint-Philippe-du-Roule : Mme de Gossetin, Mme de Monnier et leurs femmes de chambre ; Mlle de Villenoisy ; Mme la comtesse Serrurier.

A Sainte-Clotilde : Mme la comtesse d'Hunolstein; Mme Valentin.

A Notre-Dame-de-Lorette : Mme Borne.

A Saint-Honoré-d'Eylau : Mlle de Mandat-Grancey; Mlle de Comeau.

A Saint-Roch : Mme et Mlle Carteron.

A Saint-Paul : M. Poldevin.

A Saint-Pierre du Gros-Caillou : Mlle Lourmand.

A Saint Médard : Mme Chouipe.

A Saint Jean Saint François : Mme et Mlle Haudecœur.

A Saint-Germain-l'Auxerrois : Mme de Floris.

A Saint-Louis-d'Antin : Mme Gobin.

A Saint-Pierre-de-Chaillot : Mme veuve Rivière.

A ces premiers renseignements, ajoutons qu'il a fallu inhumer encore, dans la matinée, Mlle de Vatimesnil. Mlle Boucher Saint-Ange, Mme de Chavigny et Mme la générale Chevalé.

Au cimetière israélite, Mme Kahn et Mme Porges ont été également enterrées.

LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE à Notre-Dame

La cérémonie officielle de demain samedi se fera vraisemblablement à Notre-Dame devant un nombre très restreint decerceuils ; il se pourrait bien même qu'il n'y en ait pas du tout.

En effet, quand, mercredi soir à dix heures, le gouvernement prit l'initiative de la cérémonie, quarante-cinq cadavres n'étaient pas reconnus, alors que dès déclarations d'absence seulement avaient été transmises à la préfecture de police. Depuis, de nombreuses reconnaissances ont été faites et dans des conditions de rapidités telles qu'à l'heure actuelle, il ne reste plus que six cadavres non réclamés.

On ne sait pas encore si ces cinq cadavres pourront être mis en bière et conduits à Notre-Dame. En effet, on ne peut préjuger de la décision du procureur de la République, auquel il appartient de délivrer le permis d'inhumer. Peut-être M. Atthalin pensera-t-il que les débris carbonisés les six malheureuses personnes qui ont péri dans les flammes doivent être conservés à la Morgue, en vue des réclamations futures.

D'un autre côté, la plus grande partie des *familles des victimes reconnues ont déjà pris* des mesures pour les funérailles des leurs et fixé la date de ces cérémonies soit à aujourd'hui, soit à demain samedi ; pour la plupart, l'inhumation doit avoir lieu en province.

La cérémonie n'en conservera pas moins le caractère qu'on a voulu lui donner : elle sera la manifestation de la profonde commisération qu'a causée la terrible catastrophe de la rue Jean-Goujon à la ville de Paris et à la France entière.

En attendant l'arrivée du cardinal Richard, ses représentants autorisés font à cet égard les plus grands préparatifs, et le ministre des beaux-arts, de son côté, voudrait contribuer de son mieux à l'éclat de la solennité en combinant avec les exigences du culte toutes les facilités dont il peut disposer, en faisant notamment renforcer les maîtrises religieuses par les chœurs du Conservatoire.

Il est, dès à présent, entendu qu'on exécutera, avec accompagnement de grand orgue et orchestre :

L'*Andante*, de Beethoven; le *Libera me*, de Dubois; le *Dies irœ*.

Odieux comerce

Quelques tristes individus que l'on recherche ont songé à exploiter l'émotion et la curiosité du public.

Ayant l'allure et la tenue des gens de maison, ces coureurs du pavé parisien se sont présentés dans différents commissariats de police pour déclarer que leurs maîtres n'avaient pas reparu.

La dépouille mortelle du duc sera ensuite transportée à Paris.

Demain arriveront de Naples le duc de Chartres qui s'était mis en route hier pour Paris, à la nouvelle de la mort de la duchesse d'Alençon, ainsi que le duc d'Orléans qui est aussi à Naples.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Voici quelques notes biographiques sur le duc d'Aumale :

Henri-Eugène Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, *né à Paris le 16 janvier 1822, était le quatrième* fils du roi Louis Philippe et de la reine Marie-Amélie. Hector, par la mort du dernier des Condé, dans l'intérêt duquel il avait été élevé dans l'armée à 17 ans. En 1840, il accompagnait en Algérie comme officier d'ordonnance, son frère le duc d'Orléans.

Il fit ses premières armes aux combats de l'Affroun, du col de la Mouzaïa et du bois des Oliviers. Rentré en France en juillet 1842, il fut fait maréchal de camp et s'embarqua de nouveau pour l'Algérie en octobre 1842 où il commanda la subdivision de Médéah, où il se signala par de nombreux faits d'armes et notamment la prise de la smala d'Abd-El-Kader. Promu lieutenant-général, il prit alors le commandement supérieur de la province de Constantine. Il quitta pays en 1848, se mariant pendant ce temps avec la princesse Marie de Bourbon, fille du prince Léopold de Salerne.

En 1847, il retourna en Algérie comme gouverneur général, en remplacement du maréchal Bugeaud. C'est là que le trouva la Révolution de février 1848.

L'exil de la famille royale, qui dura pendant tout l'Empire, ne mit point fin à l'activité du prince aux travaux littéraires. Il écrivit des articles et des brochures, dont quelques-unes furent saisies par le gouvernement impérial.

En 1860, il commença la gigantesque *Histoire des Princes de Condé*, qui est son œuvre capitale.

Le 8 février 1871, il alla à Bordeaux se présentant comme candidat au élections pour l'Assemblée nationale dans l'Oise. Tout en affirmant sa préférence pour la monarchie constitutionnelle, il se déclarait prêt à s'incliner devant la volonté nationale, adoptant la République libérale comme forme de gouvernement. Il fut élu par 32.222 suffrages, le deuxième sur huit députés.

Quelques mois plus tard, les lois de bannissement ayant été abrogées, il rentra en France. Son élection fut validée, mais il s'abstint de siéger, à la demande de M. Thiers, qui voyait en lui un danger de désunion 1871, époque où furent concentrées les énergies du président de la République.

Au mois de mars 1872, il fut réintégré dans son grade de général de division et mis en activité. C'est comme tel qu'il présida le Conseil de guerre chargé de juger Bazaine.

Nommé commandant du 7e corps le 23 septembre 1873, le duc d'Aumale se trouvait commandant de son poste aussitôt après la fin de l'affaire Bazaine.

A la demande de ses amis politiques, il se démit de ses fonctions de représentant à l'Assemblée nationale, mais deux ans plus tard, il refusait de se présenter aux élections sénatoriales, estimant déclara-t-il, incompatibles l'exercice de son commandement et celui de membre d'une Assemblée délibérante.

Il fut plusieurs fois question de lui pour la présidence de la République, mais il se tint toujours dans une sage réserve.

A la chute du président Mac-Mahon, le duc d'Aumale fut remplacé dans son commandement et nommé inspecteur d'armée.

Il fut privé de ce grade par les lois d'exil de 1886 et dut quitter la France. Il vécut en Angleterre de ses familles ayant regagné sur le pays, mais cet exil dura peu.

Le duc d'Aumale avait donné aux d'assurances et de prêques qu'il ne s'occuperait pas de politique pour qu'il fut inutile de le tenir éloigné de France. Il y rentra donc en 1889 et jamais on en mêla à nouvelle agitation.

Il partagent son temps entre les travaux littéraires, l'académie, le monde et son vaste domaine de Chantilly, dont il a fait, il y a quelques années, cadeau à l'Académie et qui renferme d'inestimables merveilles et vaut plusieurs millions.

C'était un don royal que le duc d'Aumale faisait aux académiciens qui l'avaient reçu parmi eux, le 30 décembre 1871, en remplacement de M. de Montalembert.

Le duc d'Aumale était grand-croix de la Légion d'honneur. Il ne laisse aucun enfant, ces deux fils étant morts en 1869 et 1872.

MORT DU DUC D'AUMALE

M. le duc d'Aumale est décédé à Montelepre, dans ses propriétés de Zucco, en Sicile, où il se trouvait depuis quelque temps.

Le prince souffrait d'une attaque de goutte assez sérieuse qui n'inspirait aucune inquiétude à son entourage ni à ses parents ; mais la nouvelle de la mort tragique de la duchesse d'Alençon lui causa une telle émotion que son état s'aggrava et que le duc rendit presque subitement le dernier soupir dans la nuit de jeudi à vendredi, à deux heures. Il est mort sans souffrances, après une crise qui n'a duré *que quelques minutes.*

La nouvelle est parvenue vendredi matin simultanément au gouvernement et à M. Bocher, le plus vieil ami de la famille d'Orléans.

Les derniers moments

Le journal royaliste : *La Gazette de France*, a reçu de Palerme la dépêche suivante :

Palerme, 7 mai, 8 heures, matin. — L'attaque qui a emporté cette nuit M. le duc d'Aumale, à deux heures du matin et après cinq minutes de crise, dit la dépêche que nous tenons, à ce point incomplète que, cette nuit même, le mari d'une des personnes blessées au Bazar de la Charité recevait du duc d'Aumale une dépêche de sympathie partie dans la soirée de Palerme.

Quand le prince avait quitté Paris, il était dans un état satisfaisant, mais, par précaution, comme l'année dernière déjà, il était accompagné par l'un de nos distingués médecins des hôpitaux, M. le docteur Toupet.

M. le professeur Worms, qui lui avait recommandé ce jeune médecin et qui le lui avait fait accepter, était la praticien éminent qui, depuis vingt-cinq années, soignait M. le duc d'Aumale.

A la date du 29 avril, le prince, qui se trouvait à Zucco, s'apprêtait à rentrer à Palerme. Il venait d'y arriver, quand la nouvelle de la catastrophe du Bazar de la Charité parvint.

L'annonce de la mort de la duchesse d'Alençon lui causa une violente commotion. Hier soir encore, malgré tout, rien ne faisait craindre d'attaque immédiatement mortelle qui s'est produite pendant la nuit et que son dévoué médecin, le docteur Toupet, n'a pu conjurer.

Le corps sera ramené à Paris

Paris, 7 mai. — La dépouille mortelle du duc d'Aumale ne sera pas embaumée actuellement. Elle a été enfermée dans un triple cercueil et sera transportée à Palerme dimanche ou lundi au palais du duc où sera bissé en berne un drapeau français voilé d'un crêpe.

On prépare une chapelle ardente. Le sculpteur Civiletti est parti pour Zucco pour mouler la figure.

La dépouille mortelle du duc sera ensuite transportée à Paris.

Demain arriveront de Naples le duc de Chartres qui s'était mis en route hier pour Paris, à la nouvelle de la mort de la duchesse d'Alençon, ainsi que le duc d'Orléans qui est aussi à Naples.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Voici quelques notes biographiques sur le duc d'Aumale :

Henri-Eugène Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, *né à Paris le 16 janvier 1822, était le quatrième* fils du roi Louis Philippe et de la reine Marie-Amélie. Hector, par la mort du dernier des Condé, dans l'intérêt duquel il avait été élevé dans l'armée à 17 ans. En 1840, il accompagnait en Algérie comme officier d'ordonnance, son frère le duc d'Orléans.

Il fit ses premières armes aux combats de l'Affroun, du col de la Mouzaïa et du bois des Oliviers. Rentré en France en juillet 1842, il fut fait maréchal de camp et s'embarqua de nouveau pour l'Algérie en octobre 1842 où il commanda la subdivision de Médéah, où il se signala par de nombreux faits d'armes et notamment la prise de la smala d'Abd-El-Kader. Promu lieutenant-général, il prit alors le commandement supérieur de la province de Constantine. Il quitta pays en 1848, se mariant pendant ce temps avec la princesse Marie de Bourbon, fille du prince Léopold de Salerne.

En 1847, il retourna en Algérie comme gouverneur général, en remplacement du maréchal Bugeaud. C'est là que le trouva la Révolution de février 1848.

L'exil de la famille royale, qui dura pendant tout l'Empire, ne mit point fin à l'activité du prince aux travaux littéraires. Il écrivit des articles et des brochures, dont quelques-unes furent saisies par le gouvernement impérial.

En 1860, il commença la gigantesque *Histoire des Princes de Condé*, qui est son œuvre capitale.

Le 8 février 1871, il alla à Bordeaux se présentant comme candidat au élections pour l'Assemblée nationale dans l'Oise. Tout en affirmant sa préférence pour la monarchie constitutionnelle, il se déclarait prêt à s'incliner devant la volonté nationale, adoptant la République libérale comme forme de gouvernement. Il fut élu par 32.222 suffrages, le deuxième sur huit députés.

Quelques mois plus tard, les lois de bannissement ayant été abrogées, il rentra en France. Son élection fut validée, mais il s'abstint de siéger, à la demande de M. Thiers, qui voyait en lui un danger de désunion 1871, époque où furent concentrées les énergies du président de la République.

Au mois de mars 1872, il fut réintégré dans son grade de général de division et mis en activité. C'est comme tel qu'il présida le Conseil de guerre chargé de juger Bazaine.

Nommé commandant du 7e corps le 23 septembre 1873, le duc d'Aumale se trouvait commandant de son poste aussitôt après la fin de l'affaire Bazaine.

A la demande de ses amis politiques, il se démit de ses fonctions de représentant à l'Assemblée nationale, mais deux ans plus tard, il refusait de se présenter aux élections sénatoriales, estimant déclara-t-il, incompatibles l'exercice de son commandement et celui de membre d'une Assemblée délibérante.

Il fut plusieurs fois question de lui pour la présidence de la République, mais il se tint toujours dans une sage réserve.

A la chute du président Mac-Mahon, le duc d'Aumale fut remplacé dans son commandement et nommé inspecteur d'armée.

Il fut privé de ce grade par les lois d'exil de 1886 et dut quitter la France. Il vécut en Angleterre de ses familles ayant regagné sur le pays, mais cet exil dura peu.

Le duc d'Aumale avait donné aux d'assurances et de prêques qu'il ne s'occuperait pas de politique pour qu'il fut inutile de le tenir éloigné de France. Il y rentra donc en 1889 et jamais on en mêla à nouvelle agitation.

Il partagent son temps entre les travaux littéraires, l'académie, le monde et son vaste domaine de Chantilly, dont il a fait, il y a quelques années, cadeau à l'Académie et qui renferme d'inestimables merveilles et vaut plusieurs millions.

C'était un don royal que le duc d'Aumale faisait aux académiciens qui l'avaient reçu parmi eux, le 30 décembre 1871, en remplacement de M. de Montalembert.

Le duc d'Aumale était grand-croix de la Légion d'honneur. Il ne laisse aucun enfant, ces deux fils étant morts en 1869 et 1872.

LES CONDOLÉANCES

Un grand nombre de télégrammes ne cessent d'affluer tant au ministère des Affaires étrangères qu'au palais de l'Elysée.

Tous expriment une vive émotion ; tous ont pour prennent les pays du monde entier à l'épouvantable catastrophe qui a désolé Paris et la France entière.

Une dépêche du Sultan

Parmi les télégrammes nous relevons un télégramme du sultan Abdhul-Amid ainsi conçu :

« Je viens d'apprendre l'incendie qui a